

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 101 20 janvier 1950

n° 101 20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

26 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1036 organisant le travail en Côte française des Somalie, rendu applicable par arrêté n° 160 du 6 février 1947

Sur proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Rambeloson (Georges-Gabriel, secrétaire-dactylographe, faisant fonction de commis-greffier au tribunal de 1re instance de Djibouti, est nommé secrétaire du Conseil d'arbitrage pour compter du 1er janvier 1950. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où le besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.